

L'Arche aux Innovateurs

L'Association a été créée le 30 juin 2013 et publiée au Journal Officiel du 13 juillet 2013.

Elle se développe maintenant avec nos partenaires, et vient d'investir des locaux adaptés à Pont de Claix. Elle a été reconnue d'intérêt général par rescrit du 9 septembre 2014.

Extrait de ses statuts :

Préambule

De nombreuses initiatives voient le jour pour adresser les problématiques de retour à l'emploi ou d'évolution professionnelle par le développement économique et le développement de l'emploi industriel local.

Le constat de départ est que de nombreux talents potentiels ou avérés en matière d'innovation que possèdent les demandeurs d'emploi ne sont pas ou peu utilisés, en particulier pour deux catégories de personnes : les jeunes diplômés, hors des filières attractives, et les cadres seniors.

Or, de nouveaux lieux de création de valeur se développent fortement en Europe et dans le monde, à partir des initiatives expérimentées notamment au MIT, les Fab Labs. Ces Fab Labs sont par principe des lieux d'échanges de connaissances et de savoirs faire, de partage d'outils et de moyens. Associés aux nouveaux modes de relation permis par le web collaboratif (open innovation, crowdfunding, e-learning...), ils peuvent devenir des lieux pour faciliter le retour à l'emploi, pour initier des développements économiques, pour mettre en synergie des talents.

Au-delà des Fab Labs existant, majoritairement tournés vers l'éducation, la recherche, l'économie, la société, des initiatives nouvelles de Fab Labs orientés vers l'insertion et la réinsertion professionnelle par le développement économique peuvent contribuer, à l'échelle locale, à redynamiser certains territoires.

Pour faire leurs preuves, ces initiatives doivent aujourd'hui bénéficier d'une structuration adaptée afin de réussir des expérimentations à petite échelle dans un cadre d'économie sociale et solidaire, qui pourront être déployées en cas de succès.

ARTICLE 1 : FORME

L'association est constituée sous la forme d'une association de la loi du 1er juillet 1901 et est déclarée à la Préfecture de l'Isère. Elle est régie par la législation française en vigueur et par les présents statuts.

ARTICLE 2 : DENOMINATION

La dénomination de l'association est : l'Arche aux Innovateurs.

ARTICLE 3 : OBJET

L'Association a pour objet d'innover dans et pour l'emploi et/ou la formation, au profit de demandeurs d'emploi et autres personnes en insertion ou évolution professionnelle, ci-après appelés bénéficiaires.

Sa mission de base est de développer et exploiter méthodes et outils dans le domaine de l'innovation par et pour l'emploi, et/ou la formation.

Cette mission de base se décline dans un premier temps en quatre types d'activités :

- L'accompagnement des bénéficiaires, notamment par la formation et le coaching, pour les doter des outils et méthodes en matière d'innovation leur permettant d'initier le développement, la production et la vente de produit et services innovants
- La mise en place et l'animation de lieux d'échanges et de partage, de type FabLab conçus pour assurer la réalisation des projets des bénéficiaires
- L'appui au premier développement et financement d'activités économiques induites
- Le développement de formations innovantes dans leur sujet ou dans leur contenu, proposés aux bénéficiaires

L'Association déploie les services afférents à ses activités, localement et en réseau, les exploite dans l'intérêt de sa cible de bénéficiaires.

Ces activités initiales sont susceptibles d'évoluer en tant que de besoin, en restant conformes à l'objet de l'Association.